

Toulouse, le 14 MARS 2018

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE**

**Modification des secteurs de recrutement des collèges Claude NOUGARO,  
PONTS-JUMEAUX, TOULOUSE-LAUTREC et Clémence ISAURE à TOULOUSE**

Mesdames, Messieurs,

Notre département est un des plus attractifs de France. De ce fait, il est soumis de plus en plus fortement à la pression démographique qui se répercute sur les besoins de scolarisation. L'agglomération toulousaine est particulièrement impactée.

Jusqu'en 2014, les populations nouvelles arrivant à Toulouse avec des enfants en âge d'aller à l'école avaient tendance à migrer dans les communes périphériques lorsque ces enfants devenaient collégiens. Ce phénomène explique que la ville de Toulouse construise de nouvelles écoles élémentaires et que le Conseil départemental construise, pour sa part, de nouveaux collèges en périphérie de l'agglomération toulousaine.

On note toutefois que ce phénomène de migration vers la périphérie s'estompe et que les prévisions d'effectifs dans les collèges toulousains doivent être régulièrement revues à la hausse. Par ailleurs, les 24 collèges publics toulousains disposent encore aujourd'hui, en effectifs théoriques, de 2 000 places vacantes. Ainsi, au-delà de la construction de nouveaux établissements à moyen terme dans le cadre de la poursuite de notre plan pluriannuel d'investissement, qui fait l'objet d'un autre rapport qui vous est présenté lors de cette session, il convient, en tenant compte des effectifs réels de ces collèges, de rationaliser les capacités disponibles de ceux impactés par des hausses d'effectifs grâce à des mesures ponctuelles de sectorisation, l'augmentation de la population dans Toulouse ville ne coïncidant pas toujours avec les places vacantes dans nos collèges.

Le présent rapport a ainsi pour objet de vous proposer des adaptations de sectorisation dans Toulouse pour les collèges Claude NOUGARO et PONT-JUMEAUX, petits collèges du centre ville, afin d'adapter leur secteur de recrutement à leur capacité d'accueil. Ces mesures seront mises en place à la rentrée scolaire 2018.

Ces mesures de sectorisation ont fait l'objet, dans le cadre de notre politique de dialogue citoyen, de réunions programmées avec l'inspection académique et la communauté éducative, entre le 12 et 15 mars 2018, dans les écoles élémentaires des secteurs des deux collèges afin d'échanger avec les parents des élèves de CM2 concernés pour la rentrée scolaire 2018.

L'article L.213-1 du Code de l'éducation modifié confie en effet au Conseil départemental la compétence pour arrêter le secteur de recrutement des collèges, après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), et en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

Il convient donc de se prononcer sur les modifications de secteurs de recrutement qui permettront de rééquilibrer les effectifs tant du point de vue capacitaire que de mixité sociale.

## Evolution et prévision d'effectifs

---

Les effectifs sont ici calculés en tenant compte des capacités réelles des établissements, après vérification sur place avec les Principaux et l'Inspection académique.

<b>Projections d'effectifs sectorisation actuelle (hors SEGPA)</b>	<b>Capacité réelle</b>	<b>Rentrée 2017</b>	<b>Prévision 2018</b>	<b>Prévision 2020</b>	<b>Prévision 2022</b>
Collège Claude Nougaro	324	325	348	385	432
Collège Ponts Jumeaux	360	366	402	420	406
Collège Toulouse Lautrec	800	426	487	581	635
Collège Clémence Isaure	900	542	581	672	664

### Le secteur du collège Claude NOUGARO

Le collège Claude NOUGARO, classé en réseau d'éducation prioritaire (REP) et qui scolarisait 325 collégiens à la rentrée 2017, devrait accueillir près d'une vingtaine d'élèves supplémentaires à la rentrée scolaire 2018 et voir ses effectifs encore progresser au cours des prochaines années.

Le secteur actuel de recrutement du collège Claude NOUGARO est composé des secteurs des écoles Marie et Pierre Curie (en partie), Alfred de MUSSET (en partie), FALGUIERE (en partie), Claude NOUGARO (en totalité) et PONTS-JUMEAUX (en totalité).

### Le secteur du collège PONTS-JUMEAUX

Le collège PONTS-JUMEAUX, qui scolarisait 366 élèves à la rentrée scolaire 2017, devrait dépasser les 400 élèves dès la rentrée 2018, avec une progression constante de ses effectifs au cours des prochaines années.

Le secteur actuel de recrutement du collège PONTS-JUMEAUX est composé des secteurs des écoles des SEPT DENIERS (en totalité), des AMIDONNIERS (en totalité), FALGUIERE (en partie) et LALANDE (en partie).

### Le secteur du collège TOULOUSE LAUTREC

Le collège TOULOUSE-LAUTREC, classé en réseau d'éducation prioritaire (REP), scolarisait 486 élèves à la rentrée 2017. Cet établissement dispose actuellement de plus de 300 places libres et pourrait donc accueillir des élèves actuellement scolarisés dans un des collèges situé à proximité, même si les effectifs de ce collège devraient progresser au cours des prochaines années.

### Le secteur du collège Clémence ISAURE

Le collège Clémence ISAURE, avec 602 élèves à la rentrée 2017, dispose également de près de 300 places disponibles et pourrait donc délester un collège du secteur, bien que ses effectifs soient appelés à progresser au cours des prochaines années.

## Propositions de sectorisation

---

Compte tenu de ces éléments, il est proposé les modifications de sectorisation suivantes, applicables à la rentrée scolaire de 2018, et qui devraient permettre un équilibre satisfaisant des effectifs des 4 collèges pour les prochaines années :

- rattacher la partie du territoire de l'école Marie et Pierre CURIE, appartenant actuellement au secteur du collège Claude NOUGARO, au secteur du collège TOULOUSE LAUTREC ;
- rattacher une partie du territoire de l'école Alfred de MUSSET, appartenant actuellement au secteur du collège Claude NOUGARO, au secteur du collège TOULOUSE LAUTREC ;
- rattacher une partie du territoire de l'école des AMIDONNIERS, appartenant actuellement au secteur du collège PONTS JUMEAUX, au secteur du collège Clémence ISAURE.



Actuellement près de 270 collégiens sont domiciliés dans les trois parties des territoires d'écoles concernées :

Quartiers	domiciliés dans le quartier en 2017	% de respect du collège de secteur en 2017
Amidonniens (périphérique intérieur)	93	65%
Alfred de Musset (nord)	48	44%
Marie et Pierre Curie (nord)	126	33%


Projections d'effectifs après modifications (hors SEGPA)	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022
Collège Claude Nougaro	324	311	307	319	318
Collège Ponts Jumeaux	371	358	341	307	294
Collège Toulouse Lautrec	515	582	676	729	772
Collège Clémence Isaure	604	684	719	743	726

Cette proposition de redéfinition des secteurs de recrutement préparée en concertation avec les services de l'Inspectrice d'académie, les Principaux des collèges et les parents des écoles élémentaires concernées, permet de scolariser à la rentrée 2018, dans leur collège de secteur, tous les collégiens attendus. Elle permet en outre de préserver, voire d'améliorer, l'équilibre social des établissements concernés.

Les projections d'effectifs réalisées à partir des données constatées à la rentrée 2017 sont bien sûr susceptibles de modifications du fait des évolutions démographiques dans l'année à venir et des modifications de sectorisation que nous serons amenés à prendre aux cours des prochaines années en raison notamment de l'ouverture des nouveaux collèges programmés dans la poursuite du plan pluriannuel d'investissement.

Ces modifications s'appliqueraient pour les élèves entrant en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2018 puis niveau par niveau au cours des années suivantes. Le périmètre détaillé rue par rue sera communiqué durant notre séance.

Il appartient au Conseil Départemental de l'Education nationale de bien vouloir émettre un avis sur ce rapport, qui sera soumis à l'Assemblée départementale du Conseil départemental au cours de sa prochaine session.

  
**Marie-Claude LECLERC**  
 Pour le Président  
 du Conseil départemental,  
 et par délégation,  
 la vice-présidente chargée  
 de l'Education et de l'Enseignement